

Monsieur Marcelino LEAL Antonio Rui
Rua Campo Alegre 1236
4150 PORTO
PORTUGAL

Rosny -sous-bois, le 5 novembre 2021

Réf : AB/MF – 02- 1121

Objet : Promesse Embauche



Docteur,

Nous faisons suite à nos derniers échanges et avons le plaisir de vous confirmer, par la présente, votre embauche pour rejoindre notre Association, afin d'y occuper le poste de **Médecin du Travail**.

Nous vous informons que votre embauche s'inscrira dans le cadre suivant :

- Embauche en qualité de **Médecin du Travail**, statut **Cadre, Classe 21** de la CCN des Services de Santé au Travail Inter Entreprise (**CCN SSTI**) applicable à l'AMET, rattaché à l'emploi conventionnel « Médecin du Travail ».
- Vous devez à votre embauche remplir les conditions requises pour exercer la médecine du travail, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment, être qualifié en médecine du travail (ou avoir été autorisé dans les conditions posées par l'article R. 4623-2 du Code du travail, ou être titulaire d'une capacité en médecine du travail et de prévention des risques professionnels, ...).
- Contrat de travail à **durée indéterminée**, avec une période **d'essai de 4 mois, renouvelable** conformément aux dispositions conventionnelles et légales.
 - Date d'embauche : **le 4 janvier 2022 à 8h30**.
 - Emploi pour une durée de travail à temps partiel de 104 heures mensuelles soit 2 heures hebdomadaires, réparties sur 3 jours (de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30).
 - Jours hebdomadaires travaillés : Mardi-Jeudi-Vendredi
 - Rémunération annuelle fixée à **74597.25€ bruts, soit 5738.25€ bruts mensuels** versés sur 13 mois ;
 - Vous bénéficierez par ailleurs de tous les droits et avantages dont bénéficie le personnel de notre Association, notamment en termes de couverture sociale, de complémentaire santé et prévoyance, de retraite.

Vous exercerez vos fonctions dans la zone territoriale pour laquelle l'AMET Santé au Travail est agréée par le Ministère du Travail. Vous vous engagez de fait à accepter les déplacements professionnels nécessités par l'exercice de votre mission.

Votre entrée en fonction débutera le **4 janvier 2022** au sein de nos locaux situés au 13 rue Joseph et Etienne Montgolfier-93110 Rosny-Sous-Bois.

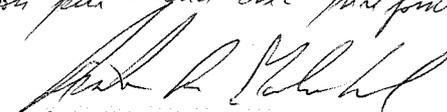
A réception de la présente, nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre accord de principe, en nous retournant un exemplaire dûment paraphé et signé, en y portant la mention manuscrite « Bon pour accord avec prise de fonction au 4 janvier 2022 ».

Nous restons à votre disposition pour toute information ou précision complémentaire dont vous pourriez avoir besoin pour nous confirmer votre accord.

Nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Fait en double exemplaire, le 5 novembre 2021

Bon pour accord avec prise de fonction le 4/01/2022



Antonio Rui MARCELINO LEAL

Signature accompagnée de la mention

« Bon pour accord avec prise de fonction le 4 janvier 2022 »

Jack COHEN

Vice Président

